



## Non remboursement trop perçu par organismes bancaires

Par **nausicaa44**, le **12/05/2010** à **16:27**

Bonjour,  
je n arrive pas a récupérer des trop perçus d 'organismes comme sofinco et alsolia  
a la suite d'un regroupement de credits a la consommation l 'organisme qui s est occupé du  
regroupement de mon crédit ne veut pas gérer ce problème  
malgré des lettres recommandées je n 'ai pas de réponse à qui s'adresser pour portetr plainte  
merci

Par **jeetendra**, le **12/05/2010** à **19:58**

Bonsoir, pour un trop perçu en votre faveur par les organismes bancaires, c'est le juge civil  
qu'il vous faut saisir (juge de proximité, tribunal d'instance...) pour obtenir une injonction de  
payer, courage à vous, bonne soirée.